



# CEA/BSR-AC INFOS

"Accélérer le développement d'une sous-région"

Directeur de publication: Hachim Koumaré;  
Equipe de rédaction: Albert Yama, Anne Marie Bakyono, Ety Puraatmadja, Tekié Samuel;  
Conception et Réalisation: Bertrand Tachago

## Sommaire

Activités sectorielles	2
Visibilité et Coopération	3
Annonces	6
Publications	8

Numéro 002 de mai à août 2005

Une publication du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA

## REUNION STATUTAIRE

### Conférence des Ministres africains de la Planification, des Finances et du Développement Economique



Le secteur des infrastructures physiques a été retenu par les Chefs d'Etat et de Gouvernement

de la CEEAC comme l'un des secteurs clés pour le renforcement de l'intégration régionale. C'est ainsi qu'ils ont, le 27 janvier 2004, doté la sous-région d'un Plan Directeur Consensuel des Transports (PDCT-AC). La mise en oeuvre de ce Plan passe par la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets qui y ont été retenus. C'est dans ce contexte que différents acteurs de l'industrie pétrolière de l'Afrique centrale (gouvernement, société privée, société civile) ont, au cours d'un échange sur la maximalisation de la contribution des revenus pétroliers au développement des pays et de la sous-région en juillet 2005 à Brazzaville(Congo), examiné la question d'utiliser les ressources pétrolières de la sous-région pour financer, au moins certaines activités relatives au développement des infrastructures d'intégration. L'intégration régionale en Afrique Centrale est handicapée par le manque de système d'infrastructures fiable, sûr, efficace et à moindre coût. Il s'en suit une difficulté de libre circulation des biens et des personnes, le non acheminement des produits des points de production vers les points de consommation, une aggravation de la pauvreté et le ralentissement des activités industrielles.... La piste de réflexion faite lors des échanges de Brazzaville pourrait donc contribuer si elle est appliquée à remédier à la situation actuelle des infrastructures.

Mamadou Hachim Koumaré  
Directeur

La Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique offre chaque année aux ministres et aux gouverneurs des banques centrales, l'occasion de se rencontrer pour discuter des défis auxquels est confronté le continent africain dans le domaine du développement. Elle tient lieu de forum pour la formulation de positions communes africaines sur les grandes questions de politique.

La Conférence des ministres joue également un rôle essentiel dans la vie de la Commission économique pour l'Afrique. Elle donne le mandat législatif pour le travail de la Commission, adopte son programme de travail et met en place le mécanisme permettant à la CEA de rendre compte au Conseil économique et social dont elle dépend administrativement.

Placé sous le thème "Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement", la 38ème Conférence des Ministres africains de la Planification, des Finances et du Développement Economique s'est tenue du 14 au 15 mai 2005 à Abuja au Nigéria à laquelle ont pris part vingt ministres et plusieurs gouverneurs de banques centrales.

Les Ministres dans leur déclaration finale ont entre autres:

- Reconnu qu'une volonté politique résolue, accompagnée de mesures audacieuses et énergiques, est nécessaire pour créer les conditions propices à une croissance économique soutenue et à l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'à la promotion du développement durable en Afrique.
- Réaffirmé l'importance vitale des OMD comme cadre pour réduire la pauvreté et

faire progresser le développement en Afrique.

- Reconnu l'importance d'accroître la croissance dans les secteurs qui peuvent créer davantage d'emplois et d'investir davantage dans les domaines comme la santé et l'éducation, qui forment les capacités humaines susceptibles de participer à l'activité économique productive.
- Pris l'engagement d'élaborer des stratégies pour créer des emplois productifs et décents destinés aux hommes, aux femmes et aux jeunes d'Afrique, ainsi que de traiter expressément les questions de création d'emplois dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- Souligné l'importance pour le continent, d'un système commercial multilatéral juste, non discriminatoire, prévisible et fondé sur des règles.
- Insisté sur l'amélioration considérable de l'accès aux marchés, en particulier dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs d'exportation revêtant un intérêt pour les pays africains.

La réunion a été précédée par trois jours d'une réunion du Comité d'experts qui a formulé un rapport pour les délibérations ministérielles.

L'Afrique Centrale était représentée à cette conférence par des délégations du Cameroun, de la République du Congo, de la République Centrafricaine et de la Guinée Equatoriale.



## ACTIVITES SECTORIELLES

### *Formation des formateurs des professionnels des média*

Une formation régionale des formateurs des centres régionaux de formation des journalistes s'est tenue du 8 au 12 Août 2005 dans les locaux de l'École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) de l'Université de Yaoundé II, au Cameroun. Cette formation axée sur le module de formation des médias dans la Société de l'Information développé par la CEA en collaboration avec « Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) » visait à renforcer les capacités des professionnels de médias africains, de manière à leur permettre de développer et de mettre à la disposition du public une information adéquate et fiable sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui aiderait à la mise en place d'une société de l'information pouvant effectivement contribuer au développement des pays et du continent. Douze (12) formateurs en provenance de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) du Maroc, du Centre de Formation de l'URTNA (Ex-CIERRO) au Burkina Faso, du Centre WANAD

au Bénin, du Centre d'Etude des Sciences des Techniques de l'Information (CESTI) du Sénégal, du Institut de Formation aux techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) du Niger et de l'ESSTIC ont participé à cet atelier régional.

Parmi les recommandations faites basées sur les thèmes développés durant la formation sur les politiques en Afrique, le contenu du cours, la méthodologie de dissémination et de vulgarisation, on peut noter:

- Accélérer le processus NICI dans les pays où il a de retard où le NICI n'existe pas et encourager les activités adhoc en attendant sa finalisation ;
- Créer un portail ou procéder à une dissémination des bonnes pratiques garantissant la réussite des plans NICI vers les Etats membres et mettre en place des mécanismes d'encouragements.



## *VISIBILITE & COOPERATION*

### *Douzième Session ordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC*

La douzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), s'est tenue à Brazzaville, Congo, le 07 juin 2005. En prélude à cette session, la Commission consultative et le Conseil des Ministres de la Communauté se sont réunies respectivement du 31 mai au 02 juin et du 04 au 05 juin 2005. Egalement en marge de cette session s'est tenue le 03 juin, la quatrième réunion ordinaire du Bureau de la Coordination Régionale de Mise en Œuvre et se Suivi du NEPAD.

Le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique a représenté la Commission aux travaux de la Commission Consultative et du Conseil des Ministres. La délégation de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique était composée de MM. Albert Yama-Nkouna et Mamadou Hachim Koumaré.

La participation des Etats membres aux réunions des experts et des ministres, la qualité des débats et les recommandations pertinentes faites par les ministres aux Chefs d'Etat contrastent fortement avec la non-application des décisions des instances de la CEEAC soulignée par le Secrétariat Général tout le long des travaux des experts et des ministres.

Il est à espérer que cette non-application comme l'a souligné une délégation est due plus à des questions de procédure administrative et au manque d'informations au niveau des organes nationaux chargés de mettre en œuvre ces décisions qu'à un manque de volonté politique. La mise en place de la zone de libre échange et la signature de la convention sur la coopération et l'entraide judiciaire qui devrait catalyser la libre circulation des personnes et des biens nous situeront dans un proche avenir sur cette controverse.

Il est à espérer également qu l'enthousiasme du Cameroun pendant le Conseil des ministres salué par tous les participants traduit un renforcement de l'engagement de ce pays à soutenir au niveau de la CEEAC, l'effort de la sous-région visant à accélérer son intégration.



**LISEZ ET FAITES LIRE CEA/BSR-AC INFOS, LE BULLETIN D'INFORMATIONS DU BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE.**

## VISIBILITE & COOPERATION (suite)

### *Première session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC*

La première session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC s'est tenue le 29 juin 2005 à Malabo. Le but de cette session était l'examen des freins à l'intégration, conformément à une décision de la 6ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat, tenue le 11 février 2005 à Libreville. Cette Conférence au sommet a été précédée par la première session extraordinaire du conseil des ministres de l'Union Economique; tenue le 27 juin à Malabo.

Au cours des débats, les Chefs d'Etat se sont appesantis sur l'épineux problème de la non-application des textes communautaires. A ce propos, les Chefs d'Etat et de Délégation, pleinement sensibilisés sur les graves insuffisances relevées tant au niveau institutionnel qu'au niveau de la mise en oeuvre des politiques économiques, fiscales et monétaires, ont de prime abord, décidé de la création dans chaque Etat membre, la ou cela ne serait pas encore effectif, des structures politico-administratives chargées des questions de l'intégration régionale. Il reviendra à ces structures de jouer un rôle de centralisation et de coordination des dossiers et des données sur toutes les questions de l'intégration régionale. Ces administrations devraient être en outre de véritables interfaces entre les institutions et organismes de la Communauté, les pouvoirs publics nationaux, le secteur privé et la société civile.

Par ailleurs, sensibles au rapport du conseil des ministres sur la marche générale de la Communauté, les Chefs d'Etat et de Délégation ont instruit le Secrétaire Exécutif, en collaboration avec la Cour de Justice et les autres institutions communautaires de proposer, au cours de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat, un texte organisant le régime général des sanctions, en renforcement des textes organiques actuels de la Communauté.

De même, s'agissant du passeport CEMAC, il est instamment demandé aux ministres des Affaires Etrangères et ceux chargés des problèmes l'émi-immigration, d'engager les formalités de notification de cet instrument communautaire de voyage, aux Etats tiers et notamment à l'Administration Américaine, à l'Union Africaine, en vue de sa mise en circulation immédiate.

Parallèlement le Secrétariat Exécutif devra adapter l'annexe du règlement y relatif pour sa mise en conformité aux normes sécuritaires et aux standards internationaux.

Quant à l'usage de la carte nationale d'identité seul document permettant aux ressortissants des Etats membres de la CEMAC de circuler librement au sein de la Communauté, les Chefs de l'Etat et de Délégation ont recommandé que son usage soit encouragé pour les Etats pratiquant déjà la libre circulation entre eux et exhortent les autres Etats à suivre progressivement le mouvement amorcé.

Abordant la question de la taxe communautaire à l'intégration (TCI) les Chefs d'Etat et de Délégation ont demandé aux Ministres des Finances d'opérer une application stricte et rigoureuse du mécanisme actuellement en vigueur, adopté par tous.

Passant à l'examen des instruments fiscal-douaniers, maillon essentiel de l'architecture de notre Communauté, les Chefs d'Etat et de Délégation se sont élevés contre les graves dérives relevées dans l'administration du tarif extérieur commun et du code de douanes. Ils ont, une fois encore, appelé les administrations nationales concernées à l'application stricte des textes de la réforme fiscal-douanière en vigueur, ainsi qu'au respect des règles de concurrence instituées par l'Union Economique.

Par ailleurs et de manière générale, les Chefs d'Etat et de Délégation ont particulièrement instruit les premiers responsables des Institutions et Organismes de la Communauté, au premier rang desquels, le Secrétaire Exécutif, de développer une politique hardie de communication en direction de l'opinion publique sous-régionale, en particulier, des administrations, du secteur privé, des universitaires et de la société civile. Dans ce contexte, ils ont donné leur accord pour l'organisation mensuelle d'émissions à titre gracieux dans les radios et télévisions nationales, destinées à éclairer les opinions publiques sur les défis et enjeux de l'intégration régionale. Les Ministres impliqués dans les questions de l'intégration régionale et le Secrétaire Exécutif sont chargés chacun en ce qui le concerne de la mise en oeuvre de cette instruction. De même, ils ont encouragé la poursuite de la tenue des Journées CEMAC par les Parlements Nationaux, pour toucher le grand public et emporter l'adhésion des forces vives de la sous-région au processus de l'intégration économique et sociale dans notre zone.

## VISIBILITE & COOPERATION (suite)

### Atelier régional tripartite INICA/CENTRE DE DEVELOPPEMENT OCDE/CEA

Cet atelier, organisé conjointement par l'Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA) et le Centre de Développement de l'OCDE (DEV) en partenariat avec le Bureau d'Afrique Centrale de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) et le Ministère congolais du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'Intégration économique et du NEPAD sur le thème « Comment maximiser l'impact de l'industrie pétrolière sur le développement des pays de l'Afrique Centrale? » a rassemblé pendant deux jours à Brazzaville, Congo du 13 au 14 juillet 2005, une cinquantaine de représentants des gouvernements, des entreprises pétrolières, des groupes de la société civile, des ONG, des entrepreneurs des petites et moyennes entreprises, des chercheurs et des experts venant du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la RDC et du Tchad. Des représentants de la société civile, particulièrement des membres de la coalition « **Publiez ce que vous payez** » étaient fortement présents et activement engagés dans les débats.

Des discussions de ces divers acteurs on peut retenir les préoccupations suivantes :

(i) Le besoin d'une information partagée ;  
 (ii) Le besoin de mécanismes spécifiques pour mettre les revenus pétroliers au service du développement des pays, notamment dans le cadre de la construction des infrastructures physiques (transport, électricité, eau, etc.). Par exemple, des guichets spéciaux pourraient être établis au sein d'institutions financières régionales telles que la BDEAC, pour la domiciliation des fonds pétroliers et pour des prêts à des taux concurrentiels ;  
 (iii) Saisir l'opportunité que représente la volonté croissante des firmes pétrolières multinationales de participer au développement durable des régions d'accueil, dans le but notamment d'investir dans l'amélioration de l'environnement social de leurs opérations ; Mettre au cœur du dialogue tripartite Etats- compagnies pétrolières - société civile, les programmes locaux, nationaux et régionaux de développement, afin d'étudier les contributions directes et indirectes que les entreprises pétrolières peuvent apporter en concertation avec les communautés locales et les organisations de la société civile.



## ANNONCES

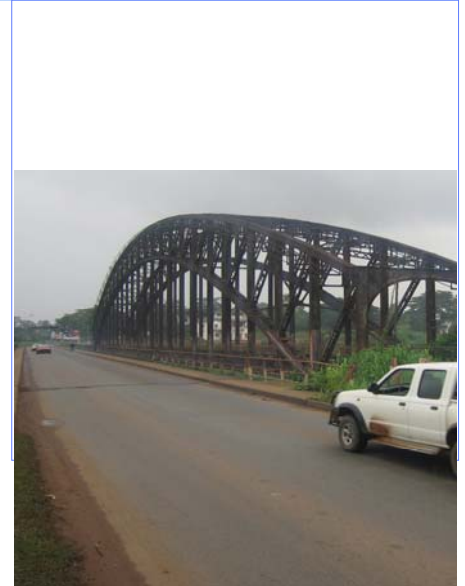
### *Réunion des experts en transport et travaux publics de l'Afrique Centrale chargée d'examiner le rapport sur la priorisation des projets du PDCT-AC*

La demande de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) Le bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale (BSR-AC) de la Commission Economique des Nations Unies (CEA) a financé et supervisé la réalisation d'une étude sur la priorisation des projets du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC), adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC en janvier 2004.

Les résultats de cette étude seront examinés par des experts en transport et travaux publics de l'Afrique Centrale, à Libreville, Gabon les 10

et 11 octobre 2005.

A l'issue de leurs travaux, les experts auront adopté une méthodologie pour la priorisation des projets du PDCT-AC. Par ailleurs, cette rencontre d'experts en transports et travaux publics de la sous-région sera une occasion pour la CEA de collecter des informations complémentaires sur les projets de transport du PDCT-AC qui lui permettront d'appliquer la méthodologie adoptée et d'établir une liste des projets prioritaires, celle-ci devant servir de base pour les négociations avec les bailleurs de fonds.



### *Réunion de suivi du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale*

En janvier 2004, après avoir adopté le Plan Directeur consensuel des Transports de l'Afrique centrale (PDCT-AC), les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), ont mis en place un Comité de suivi du PDCT-AC

Le comité de suivi est chargé (i) d'assurer la promotion des programmes et projets du Plan Directeur Consensuel, auprès des bailleurs des fonds traditionnels et non traditionnels, en vue de mobiliser les ressources nécessaires ; (ii) de mettre en place des mécanismes innovateurs de financement, et ; (iii) d'organiser des tables rondes des bailleurs de fonds en collaboration avec la Coordination Régionale de Mise en Oeuvre du NEPAD en Afrique centrale (CRNEPAD/AC).

Le comité s'est déjà réuni au niveau opérationnel (COS) les 30 et 31 janvier 2004 à Brazzaville. Au cours de cette réunion, il s'est penché sur un certain nombre de questions parmi lesquelles (i) l'élaboration de son

règlement intérieur et de son budget ; (ii) la mise en place d'un système d'information géographique (GIS) inclus parmi les activités prioritaires pour la mise en oeuvre du Plan Directeur Consensuel des Transports de l'Afrique Centrale ; (iii) l'étude sur la priorisation des projets du PDCT-AC en vue d'établir des éléments de base pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du PDCT-AC, et (iv) la publication des actes du premier forum sur les infrastructures de transport et l'intégration régionale en Afrique Centrale, tenu à Yaoundé (Cameroun), en décembre 2003, sous les auspices du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

A Libreville, le Comité fera le point sur la mise en oeuvre des décisions de Brazzaville et se penchera particulièrement sur les résultats de l'étude sur la priorisation des projets du PDCT-AC

## *ANNONCES (suite)*

### *Réunion de concertation entre les différents acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale*

Le processus de l'intégration régionale en Afrique centrale actuellement s'articule autour de deux institutions dont l'une, la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) est partie intégrante de l'autre, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Ce processus bénéficie aussi de l'assistance de certaines institutions multilatérales.

Ces différents acteurs de l'intégration régionale de la sous-région visent tous, à long terme, l'établissement d'un espace économique viable en vue d'assurer une croissance durable de l'Afrique centrale

Une conjugaison de leurs efforts profiterait à la sous-région, notamment en minimisant les duplications, lesquelles dans cette région sont particulièrement accentuées par les divergences dans le temps, en matière de réalisations, entre les deux Communautés Economiques Régionales (CER).

A l'initiative du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale (BSR-AC) de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) une réflexion sur l'harmonisation des programmes et activités de la CEEAC, CEMAC et CEA aura lieu à Libreville, le 13 octobre 2005. Celle-ci devrait aboutir à la définition des axes et domaines prioritaires de coopération entre les trois institutions, et à la mise en place d'une structure de concertation qui, entre autres, (i) servira de lieu privilégié d'échanges et de réflexions sur les grandes questions de l'intégration régionale dans la sous-région, entre les acteurs de ce processus, et (ii) permettra aussi et surtout, une plus grande circulation et disponibilité de l'information sur les expériences de chaque institution, surtout en matière de dispositifs mis en place pour assurer la coordination des politiques de développement nationales.

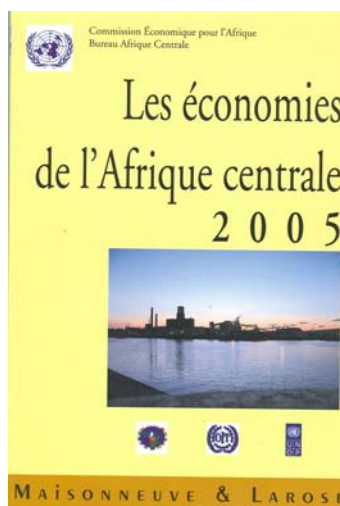
### *Atelier de formation sur le guide d'intégration du genre dans les comptes et budgets nationaux*

L'Organisation des Nations Unies, à travers la Plate Forme d'Action de Beijing et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, a identifié le travail non marchand comme un champ clé d'intervention en vue d'améliorer la situation de ceux du secteur non rémunéré, particulièrement les femmes. Cependant, dix ans après l'adoption de la Plate Forme d'Action de Beijing, les pays n'ont pas encore intégré la production des ménages, qui représente dans une large mesure la contribution des femmes, dans les comptes nationaux.

La CEA a développé un Guide de référence commode pour intégrer la production des ménages dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté en Afrique.

L'objectif global de cet atelier qui se tiendra du 28 novembre au 02 décembre 2005 à Douala au Cameroun, est de renforcer les capacités nationales à produire, utiliser et disséminer les statistiques relatives aux questions de genre, aux niveaux national et régional, en vue d'influencer les politiques et programmes au profit des femmes. Plus particulièrement, l'atelier améliorera les capacités des praticiens nationaux de la collecte des données pour préparer les comptes nationaux satellites de la production des ménages, tout en construisant et en analysant leur résultat.

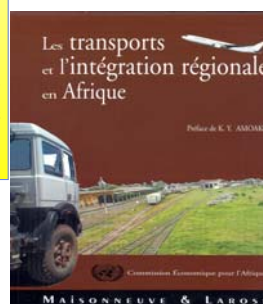
## PUBLICATIONS



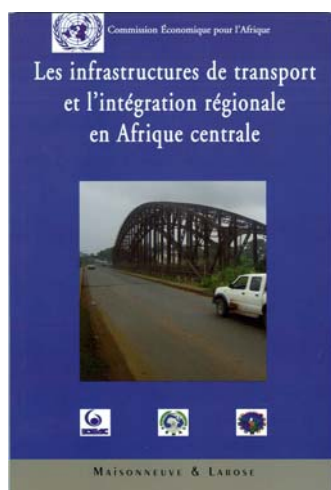
Ce rapport fait partie de la série des publications du Bureau de la CEA pour l'Afrique Centrale. Dans sa première partie il traite des récentes évolutions des indicateurs macro-économiques de la sous-région et de la situation sociale. Dans la deuxième partie, le rapport expose les différentes mesures et initiatives prises ou à prendre afin d'imprimer un rythme accéléré au processus de l'intégration économique de la sous-région. La troisième partie débouche sur une série de recommandations qui peuvent être utilement exploitées par les pays dans la formulation de leurs politiques d'emploi et surtout l'instrumentalisation de l'emploi en vue d'une lutte efficace contre la pauvreté.



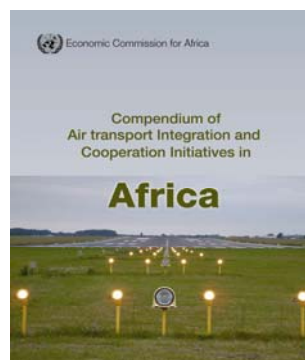
La présente étude sur l'état de l'intégration régionale en Afrique offre une réflexion sur les programmes d'intégration, en évalue les retombées et passe en revue les expériences réussies, les difficultés qui ont jalonné la genèse de l'Union Africaine.



Cet ouvrage montre sans complaisance les faiblesses de l'intégration régionale en général et du secteur des transports en particulier qui est encore loin de favoriser le développement économique de l'Afrique.



Le présent ouvrage souligne les lacunes du système de transport en Afrique centrale. Il s'attarde notamment sur un système routier peu intégré, avec la plus forte proportion des tronçons manquants (47%) du continent ; un réseau ferroviaire peu connecté, avec le plus faible potentiel d'intégration de l'Afrique ; un mode de transport aérien en difficulté, malgré l'émergence des compagnies privées; un système de transport par voies d'eau intérieures en baisse importante ; un mode de transport maritime caractérisé par un cabotage informel, et au plan réglementaire, sur le manque d'harmonisation des règles et procédures gouvernant le domaine des infrastructures de transport.



Le présent rapport, publié sous la direction de Mamadou Hachim Koumaré, décrit les activités majeures de la CEA dans le domaine du transport aérien, conduisant à la libéralisation du marché du transport aérien africain tel que retracé dans la décision de Yamoussoukro.

## Mise en place des bases de données à la CEA/BSR-AC

La CEA/BSR-AC a mis au point deux bases de données. L'une dénommée Système de Gestion des Réseaux d'Experts en Afrique Centrale (SYREAC) est une application permettant de recenser et gérer les informations sur les Experts de la sous-région Afrique Centrale. Dénommée base de données des performances socio-économiques, la seconde a pour but de fournir des statistiques sur les performances socio économiques des 11 pays de l'Afrique Centrale.

Ces deux bases de données sont accessibles sur Internet à travers le site web de la CEA/BSR-AC à l'adresse: [www.uneca.org/fr/sro/ac/](http://www.uneca.org/fr/sro/ac/)

Retrouvez toutes ces informations en détail sur notre site Internet à l'adresse [www.uneca.org/fr/sro/ac/](http://www.uneca.org/fr/sro/ac/)